

## Bulletin d'alerte phytosanitaire

### A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS – ZONES NON AGRICOLES

**Vous êtes un maillon de la surveillance du territoire, participez au contrôle de ravageurs récemment implantés en Charente-Maritime**

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée en Nouvelle-Aquitaine de 2 nouveaux ravageurs des végétaux **classés danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie** et organismes de quarantaine dans l'Union européenne :

- le **capricorne asiatique des agrumes** (*Anoplophora chinensis*) découvert sur *Acer negundo* dans un jardin privé de Royan en juillet;
- le **charançon rouge du palmier** (*Rhynchophorus ferrugineus*) identifié au pied d'un *Phoenix canariensis* dans un jardin privé à La Tremblade en septembre.



#### Le capricorne asiatique des agrumes, en bref !

Ce coléoptère, originaire principalement de Chine, occasionne des dégâts très importants sur les arbres et arbustes feuillus à bois tendre : agrumes, érables, platanes, peupliers, marronniers, ...

L'origine de la contamination des érables du foyer de Royan n'a pu être déterminée, elle pourrait faire suite à l'introduction de végétaux contaminés d'agrumes ou de bonsaï.



Les **larves** s'installent sur les arbres vivants, entraînant leur mort dans les 3 à 5 ans.

Elles sont observables à la base du tronc et au niveau des racines affleurantes.

Les **adultes** peuvent être observés au niveau du feuillage sur lequel ils se nourrissent.

Les **principales espèces végétales** cibles du capricorne des agrumes sont :

- Agrumes,
- érables,
- platanes,
- peupliers,
- aulnes,
- bouleaux,
- rosiers,
- hêtres,
- marronniers,
- charmes,
- noisetiers,
- cornouillers,
- aubépines,
- cotoneaster,
- pommiers, poiriers,
- lauriers-cerise,
- ormes,
- saules,
- lilas des indes



Une **zone délimitée** dans laquelle s'appliquent les mesures suivantes de lutte et de surveillance renforcée a été définie par **arrêté préfectoral le 13 juillet 2018** :

- Les **végétaux infestés sont abattus et détruits**, ainsi que leurs racines.
- Les **arbres et arbustes des espèces sensibles de plus d'1 cm de diamètre situés dans un rayon de 100 m autour du foyer** sont abattus, sauf dérogation sur la base d'une analyse au cas par cas (arbres patrimoniaux).
- **Toute nouvelle plantation de végétaux d'essence sensible est interdite dans un rayon de 100m autour des végétaux infestés.**
- Le **transport de tous les végétaux sensibles hors de la zone délimitée est interdit**, sauf dérogation.
- Chacun doit surveiller les essences sensibles de sa propriété et **signaler toute présence ou suspicion de cet insecte.**

Une **surveillance officielle renforcée** est mise en œuvre. Elle associe des prospections en espaces verts et chez les propriétaires privés de la zone délimitée avec l'appui d'une brigade cynophile qui est intervenue l'été dernier et revient mi-avril.

### **Attention, confusion possible !**



Les chênes ne sont pas sensibles au capricorne asiatique des agrumes, mais souvent attaqués par le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), à gauche, espèce protégée inféodée aux chênes.

Une autre espèce indigène peut être observée sur de vieux feuillus (hêtre, chêne, aulne, chêne, marronnier, ...), l'Aegosoma à antennes rudes (*Aegosoma scabricornis*), à droite.



⇒ Une **vigilance particulière doit être apportée à vos approvisionnements en végétaux** le capricorne asiatique des agrumes étant présent en Italie (Toscane et Lombardie, régions dans lesquelles sont présentes de nombreuses pépinières d'ornement), en Allemagne et en Suisse.



## Charançon rouge du palmier : qui es-tu ?

Ce coléoptère, originaire d'Asie du Sud-Est et principal ravageur de palmiers, est de **lutte obligatoire** en France.

L'origine de la contamination des *Phoenix canariensis* du foyer n'est pas connue avec certitude.



Les larves de charançon rouge occasionnent des dégâts très importants sur les palmiers qui conduisent à la mort du végétal infesté

L'infestation n'est pas visible les premiers temps ce qui rend sa détection souvent tardive lorsque des encoches sur les feuilles sont visibles ou que la couronne commence à s'affaisser.

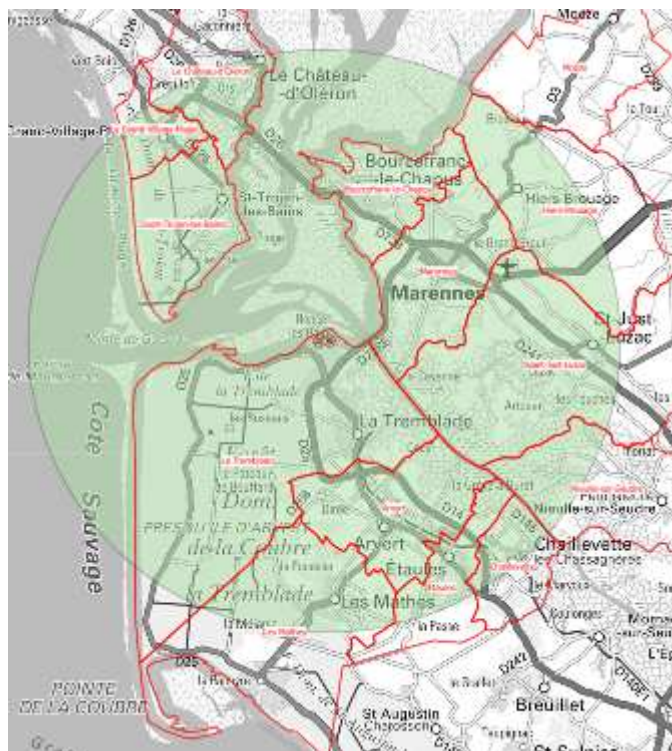
Potentiellement, il peut infester toutes les espèces de palmiers, mais il n'a été observé pour l'instant que sur ***Phoenix canariensis*** et ***Phoenix dactylifera*** ainsi que quelques *Washingtonia sp.* en France.

Une **zone délimitée** dans laquelle sont applicables les mesures de lutte et de surveillance renforcée a été définie par **arrêté préfectoral le 22 octobre 2018**.

Zone contaminée et de sécurité : 200 m autour du foyer

Zone tampon :

Arvert,  
Bourcefranc-le-Chapus,  
Chaillevette,  
Le Château-d'Oléron,  
Etaules,  
Hiers-Brouage,  
Marennes,  
Les Mathes,  
Nieulle-sur-Seudre,  
St Just-Luzac,  
St-Trojan-les-Bains,  
La Tremblade,  
Le Grand-Village



Les principales mesures prises sont :

- l'assainissement des palmiers contaminés, soit par abattage total, soit par curetage de la partie infectée,
- la réalisation de traitements phytosanitaires préventifs sur les palmiers sains identifiés en zone contaminée,
- l'obligation pour les détenteurs situés en zones contaminée et de sécurité de procéder à une surveillance mensuelle de leurs palmiers consistant à rechercher les symptômes précoces de présence du ravageur,
- la mise en œuvre de mesures préventives dans les établissements de production, stockage et mise en vente de palmiers sensibles.

### **Attention, confusion possible !**

Si la confusion des adultes avec tout autre insecte de la faune européenne est impossible, les cocons peuvent être confondus avec ceux du papillon palmivore (*Paysandisia archon*) et devront faire l'objet d'une confirmation officielle par nos services.

Les fibres du cocon du papillon palmivore sont enroulées longitudinalement, de la soie est présente à l'intérieur et les cocons sont disposés dans des galeries alors que les fibres du cocon du charançon rouge sont disposées à la façon d'une « bobine de fil » et les cocons plutôt positionnés à la base des palmes.



⇒ Une **vigilance particulière doit être apportée à vos approvisionnements en végétaux** puisque le charançon rouge du palmier est très présent dans le sud de la France (PACA, Corse et dans une moindre mesure Occitanie) et dans de nombreux pays du pourtour méditerranéen dont des pays producteurs proches (Italie, Espagne, Portugal).

**Toute suspicion doit être signalée à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine**  
**Service régional de l'alimentation**  
**[sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)**  
**Tel : 05 55 12 92 50**

**La lutte contre ces organismes nuisibles réglementés est l'affaire de tous,**  
**nous comptons sur votre vigilance !**

PJ : - *fiches d'information sur le charançon rouge et le capricorne asiatique des agrumes*  
- *fiches de signalement*

L'ensemble des documents et informations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF :  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Organismes-reglementes>

Avril 2019